

Ateliers pédagogiques

Inscription : début février à fin mars de l'année en cours

Contact : Jonathan PASCUAL, jpascual@hauts-de-seine.fr, 01 41 37 11 21

Présentation

Les ateliers pédagogiques s'adressent aux élèves en difficulté des collèges publics et privés du Département. Ils constituent un espace d'initiative et de créativité, autant pour l'animateur que pour les jeunes qui s'y investissent. La participation à un atelier résulte ainsi pour le jeune d'un choix motivé, à partir d'une proposition des équipes pédagogiques.

Objectif

Remédier aux difficultés rencontrées par l'élève dans ses apprentissages dans l'univers scolaire, par une pédagogie active, autour d'un projet.

Bénéficiaires

Tous les collèges publics et collèges privés sous contrat avec le Département

Modalités

Les ateliers pédagogiques sont organisés **en dehors** du temps scolaire. Ils sont hebdomadaires et doivent durer entre 1h et 2h/semaine.

Effectif : 10 à 15 élèves par groupe, de la 6^e à la 3^e.

Si un élève participant est en situation de handicap, le Conseil départemental, pour son accompagnement et sa sécurité, peut rémunérer un accompagnateur en plus du responsable du projet. La demande doit être faite sur l'extranet des collèges au dépôt du projet.

Le groupe constitué à l'ouverture de l'atelier demeure homogène par la suite et fait l'objet d'un suivi d'assiduité.

Chaque séance est animée par un seul responsable. Afin de favoriser la concentration et le suivi individualisé des élèves, deux ateliers ne peuvent être réunis dans le même espace.

Chaque atelier aboutit à une réalisation : brochures, DVD, panneaux, bilans, carnets de bord...

Les différents ateliers proposés et leurs objectifs

Les ateliers sont organisés autour de six thématiques directement reliées aux apprentissages scolaires :

1. Arts et cultures

Cet atelier vise à :

- découvrir les différentes formes d'expression artistique (littérature, théâtre, cinéma, architecture, sculpture, musique...);
- explorer différents canons esthétiques, dans l'espace ou le temps ;
- développer la créativité, plastique ou musicale, individuelle ou collective ;

2. Lettres et langues

Cet atelier vise à :

- améliorer la pratique orale de la langue maternelle ou étrangère : jeux de rôles, théâtre, chant, récitation ;
- développer l'autonomie dans la prise de parole : oral libre à partir de déclencheurs (images...)
- favoriser la découverte des cultures par la langue : versions originales, textes bilingues, échanges réels avec des locuteurs de la langue travaillée
- enrichir le lexique : recherche de mots sur une notion donnée, jeux à contraintes ;

- consolider la pratique de l'écrit : corrections en tandem, auto corrections ou en groupes ;
- développer le discours : écriture littéraire, argumentation ;
- travailler la lecture de l'image à partir de documents iconographiques ou de films.

3. Sciences et technologies (inclus les anciens ateliers numériques)

Les objectifs sont de :

- développer la démarche expérimentale : observations, manipulations ;
- structurer le raisonnement : hypothèse, analyse, déduction, synthèse ;
- stimuler la curiosité : comment ? pourquoi ? quand ? (Histoire des sciences) ;
- sensibiliser au développement durable avec le soutien du Conseil départemental (jardins pédagogiques, chaînes du recyclage, eau...);

4. Méthodologie

Cet atelier concerne **en priorité les classes de 6^e et de 3^e** en tant que classes charnières.

Il vise :

- l'organisation pratique des élèves : planning, cartable...
- la systématisation des approches : faire un plan ou un brouillon, organiser l'espace de la page ;
- les outils d'apprentissage : moyens mnémotechniques, « codes couleurs », récitation orale ou écrite...
- l'autonomie : prise de parole, prise de notes, recherches...
- la compréhension des consignes et énoncés : mots clés, verbes d'injonction...
- le traitement de la complexité : résolution de problèmes, exercices à contraintes multiples, découverte des exercices de Seconde et prise de notes.

5. Formation du citoyen

- les domaines concernés, de préférence en lien avec le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C.), peuvent être :
- l'intégrité de la personne : conduites à risques ayant des conséquences sur le développement personnel (obésité, conduites addictives, ...) ; risques extérieurs (incendies, dangers de la circulation en partenariat avec la Direction de la Voirie du Conseil départemental) ;
- les relations avec autrui : respect de l'autre (verbalisation lors des conflits interpersonnels, prise de conscience du poids des injures et des formes de violence morale ou physique, développement des pratiques de médiation...) ; vie en collectivité (se déplacer, se parler, se voir...);
- la responsabilité et l'engagement : solidarités internationales, intergénérationnelles ; mémoire historique ; écocitoyenneté, développement durable ;
- la vie de la Cité : droits et devoirs, lois et règlements ; fabrication, diffusion et lecture de l'information ; institutions nationales ou internationales (Europe...).

6. Une passion pour des métiers

Cet atelier vise à :

- aider les collégiens à connaître la diversité des métiers et à en préciser la représentation : rencontres avec des professionnels, recherches documentaires, visites de salons ou de forums, entretiens au Centre d'Information et d'Orientation...
- permettre de dessiner un parcours de formation : bilan des goûts et aptitudes, analyse de leur évolution au cours de l'année scolaire et aux dates clés de l'orientation, rencontre avec des anciens élèves...
- initier à la conduite d'un projet : métier initialement prévu, documentation, contacts, comptes rendus, ajustements éventuels après information...
- favoriser l'esprit d'initiative et la prise de parole ;
- mettre les élèves en contact avec une réalité non scolaire et avec d'autres codes de communication : jeux de rôles sur les métiers, interviews réelles...

Cet atelier n'a pas pour objet la pratique de techniques artisanales mais l'ouverture sur des métiers et les voies de formation qui y mènent.

Calendrier et pièces à fournir

Le porteur de projet dépose sa demande d'atelier pédagogique sur [l'Extranet des Collèges](#) (EDC) de début février à la fin mars de l'année en cours.

Les demandes doivent ensuite être **validées par le chef d'établissement**, via l'EDC, avant le **30 mars de l'année en cours**.

Critères de validation

Administratifs

Ils ont pour objectif de vérifier que le Département est en capacité de rémunérer par vacation le responsable de projet.

Pédagogiques

- une pédagogie active ;
- un projet favorisant les apprentissages scolaires, l'engagement d'une démarche réflexive et la production d'écrits et non un simple « club » à visée d'animation socio - culturelle ;
- l'explicitation du lien avec le projet d'établissement et la définition des compétences travaillées avec les élèves (socle commun) ;
- un suivi des élèves et du projet.